

Note aux familles Cité Scolaire Henri Puchois **RENTREE SCOLAIRE 2017-2018**

SERVICES PERISCOLAIRES

Chers parents,

Votre enfant fréquentera la Cité Scolaire Henri Puchois à la prochaine rentrée scolaire et, à ce titre, il pourra bénéficier toute l'année des services périscolaires mis en place par la Ville de Laventie.

Cette note aux familles vous présente le fonctionnement de ces services. Merci d'en effectuer une lecture attentive. Nous vous rappelons le retour de la semaine à 4 jours. Après avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des règles mises en place, chaque famille devra signer et nous retourner pour **le 18 SEPTEMBRE**, au plus tard, le coupon ci-joint. Nous rappelons que la participation de votre enfant à l'un des services proposés est subordonnée à l'acceptation pleine et entière du règlement.

Bonne rentrée scolaire à toutes et à tous !

◆ **LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES.**

Ils sont encadrés par le personnel municipal, dans les locaux de l'école le : lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'ensemble des services périscolaires est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

- **La garderie périscolaire** fonctionne :
 - Le matin : de 7h00 à 8h20 pour les maternelles, de 7h00 à 8h30 pour les primaires.
 - Le soir : de 16h20 à 18h30 pour les maternelles.
- **L'étude surveillée** est une aide aux devoirs pour les primaires de 16h30 à 18h30.
L'arrivée et le départ des enfants se font de manière échelonnée.
- **La restauration scolaire** est assurée par la Société Lys-Restaurations (en liaison froide).
Les enfants scolarisés en maternelle prennent leur repas les premiers de 11h30 à 12h30. Les primaires déjeunent à partir de 12h00 de manière échelonnée.
Pour faciliter l'accueil à la cantine des enfants présentant une allergie alimentaire, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être élaboré par l'infirmière scolaire et signé par la Directrice de l'Ecole et Monsieur le Maire. Ces enfants doivent apporter leur repas. Merci de nous consulter.
- **L'accueil de loisirs périscolaire de la pause méridienne.** Les ateliers ludiques et socio-éducatifs pour les maternelles et les primaires reprennent le 18 septembre. Ils seront mis en place, pour les maternelles après le repas. Pour les primaires avant ou après le repas selon un planning prédéfini. Seuls les enfants mangeant le midi peuvent y participer.

Vous pouvez retrouver le fonctionnement et le projet pédagogique sur www.laventie.fr, rubrique « vie sociale » « scolarité » « services périscolaires municipaux »

◆ LE PAIEMENT

- L'ensemble des services périscolaires (garderie, étude, repas) est **facturé de manière globale**.
- Les factures seront dématérialisées. Un mail vous sera envoyé pour consultation sur le portail famille. Elles ne seront plus envoyées par **COURRIER**.
- Les prestations "garderie" et "étude" sont facturées à la demi-heure. Le tarif "restaurant scolaire" est un forfait. **Les tarifs** restent inchangés depuis le vote au Conseil Municipal du 9 avril 2015 sont les suivants:
 - **Garderie périscolaire et étude:** 1,40 euros la 1/2 d'heure pour les laventinois (1,80 euros pour les extérieurs). Le tarif majoré (absence de réservation) est de 1.80 euros pour les laventinois et 2,20 euros pour les extérieurs.
 - **Restaurant scolaire:** 3,85 euros le repas pour les laventinois (5,55 euros pour les extérieurs). Le tarif majoré est de 5,60 euros pour les laventinois et 6 euros pour les extérieurs.
1 euro pour la participation aux frais en cas de mise en place d'un PAI (repas apporté par la famille)

En cas d'absence, le 1er jour sera facturé. Il constituera un jour de carence pour les services réservés. En aucun cas, les annulations aux différents services ne doivent passer par l'école.

Une absence est déductible si :

- L'enfant est malade à compter du 2^{ème} jour,
 - L'enfant est en sortie pédagogique avec sa classe,
 - L'enfant est absent un jour de grève du personnel enseignant.
- Les factures sont à régler dans un délai de 15 jours maximum (la date limite pour le paiement est précisée sur chaque facture), **uniquement à la MDL** durant les horaires d'ouverture, auprès de Mme Mélanie MOREL, ou Mme Véronique LECERF. Vous devrez joindre à votre règlement le coupon détachable disposé en bas à gauche de la facture.
- Si le paiement n'a pas été effectué dans le délai imparti, vous recevrez une lettre de rappel puis très rapidement, la Trésorerie de Laventie sera chargée de recouvrer la somme à payer par tous les moyens dont elle dispose.
- **Différents modes de paiement sont proposés :**
- Par chèque (à l'ordre de la régie des services périscolaires).
 - En espèces (merci de prévoir la somme exacte).
 - **Par prélèvement automatique mensuel.** Nous vous encourageons très vivement à opter pour ce mode de paiement sûr, simple et pratique qui vous épargnera les oublis et les problèmes qui en résultent (Compléter et signer le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous. Vous n'avez pas à refaire cette démarche si vous adhérez au prélèvement automatique lors de l'année scolaire précédente).
 - Par carte bancaire en paiement sécurisé via Internet sur votre espace personnel du "Portail des familles". Dès leur édition en début de mois, les factures sont publiées sur votre espace. Il vous suffit de cliquer sur l'icône "régler" et suivre la procédure.
- Rappel: si vous pensez que la facture que vous recevez contient une erreur ou une omission, vous voudrez bien nous faire parvenir un **courriel** à cette adresse **exclusivement: facturation@ville-laventie.fr.**



**Vu, le Maire de Laventie
Jean-Philippe BOONAERT**



SERVICES PERISCOLAIRES - Cité Scolaire Henri Puchois

COUPON-REPONSE

*Nous vous demandons de prendre connaissance des modalités de fonctionnement et des règles mises en place, puis de déposer ce coupon dans la boîte aux lettres rouge de l'École, **au plus tard le Lundi 18 septembre avant 18h30.***

Je soussigné(e) :

Adresse:

Responsable légal de l'enfant :

Classe:

Reconnais avoir pris connaissance de la Note aux Familles « Rentrée scolaire 2017-2018 » et du Feuilleton « Engagements 2017-2018 », et m'engage à les respecter dans leur intégralité.

Laventie, le

Signature:
